



CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 6 SEPTEMBRE 2017

COMPTE RENDU

L'an deux mille dix-sept, le mercredi 6 septembre, à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de ST PAUL ET VALMALLE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. BERTOLINI Jean-Pierre, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 31/08/2017

Présents : Mme ALBAS Christelle, M. ALEMANY Fabien, Mme ANDRZEJEWSKI Marie-Pierre, M. BERTOLINI Jean-Pierre, M. CANCHY Eric, M. CONSTANS Frédéric, M. GARCIA François, Mme GELLY Evelyne, M. GELY Frédéric, Mme GUIZARD Sophie, Mme LANDES Caroline, M. MAVIGNER Jean-François, M. ROUQUET Alain, Mme SAUTEREAU Chantal, Mme YAHIAOUI Aïcha ;

Absents excusés : néant ;

Mme YAHIAOUI Aïcha a été élue secrétaire.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire propose de passer au vote des questions inscrites à l'ordre du jour.

1/ Communication du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'élimination des déchets année 2016.

Le Conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE : de la présentation du rapport annuel du Syndicat Centre Hérault sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2016.

2/ Autorisation au Maire de signer avec l'Association départementale des Francas de l'Hérault la nouvelle convention de gestion des centres de loisirs pour l'année 2017/2018.

M. BERTOLINI donne lecture à l'Assemblée du projet de convention proposé par l'Association départementale des Francas de l'Hérault. Celui-ci met fin notamment, au partenariat avec l'association des Francas pour les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) dès la rentrée scolaire 2017/2018.

M. ROUQUET explique que suite à la demande de la Commune, l'inspection académique a donné un avis favorable le 13 juillet dernier pour le retour à la semaine de 4 jours pour l'école Suzanne St Julien de St Paul et Valmalle. La participation de la Commune à l'Association « les Francas » est ainsi révisée. La participation de la Commune pour l'année 2017/2018 s'élève donc à un montant de 21.801,08 € au lieu de 22.140,20 € l'an dernier. La différence s'explique par la suppression des TAP compensée par l'ouverture dès cette année du centre de loisirs le mercredi matin de 7h30 à 12h00. L'an dernier celui-ci était ouvert tous les mercredis de 12h00 à 18h00.

M. ROUQUET, indique que la commune réglerait tous les 4 mois à l'Association « les Francas » trois subventions pour frais de gestion d'un montant 7.267,02 € correspondant au 4/12^{ème} du coût total.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur ce projet de convention et ce nouveau partenariat.

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE : la nouvelle convention de gestion de centres de loisirs, pour l'année scolaire 2017/2018 proposée par l'Association Départementale des Francas de l'Hérault.

AUTORISE : le Maire à signer avec l'Association départementale des Francas de l'Hérault la nouvelle convention de gestion de centres de loisirs pour l'année scolaire 2017/2018 ainsi proposée.

ACCEPTE : de renouveler l'adhésion à l'Association départementale des Francas de l'Hérault.

ACCEPTE : conformément à l'article 15 de ladite convention, de verser à l'Association départementale des Francas de l'Hérault, une participation pour frais de gestion d'un montant total pour l'année scolaire 2017/2018 de 21.801,08 €. Tous les 4 mois la Commune devra ainsi verser à l'Association « les Francas » sur présentation de facture un montant de 7.267,02 € correspondant au 4/12^{ème} du montant total de la participation communale.

DIT : que les crédits nécessaires au versement de la participation communale à l'association départementale « Les Francas » sont inscrits au Budget Primitif 2017 sur le compte 65541023.

DONNE : tous pouvoirs au Maire pour mettre en œuvre les modalités de ladite convention.

3/ Avis sur une demande de servitude de passage et de réseaux formulée par M. RAYNAL Arnaud.

M. BERTOLINI donne lecture à l'Assemblée du courrier en date du 31 juillet 2017 de M. RAYNAL Arnaud, demandant à la Commune un second accès à sa propriété cadastrée A 1035 sise au chemin du Bois d'Arnaud, depuis la voie publique et la parcelle communale A 875, afin de répondre au projet de division de sa parcelle.

M. BERTOLINI, rappelle que M. RAYNAL Arnaud bénéficie déjà d'une servitude de passage et de réseaux, et que celle-ci avait fait l'objet d'un accord du Conseil municipal par délibération du 19 février 2013.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur cette demande.

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

REFUSE : la demande de servitude et de passage formulée par M. RAYNAL Arnaud par courrier du 31 juillet 2017.

4/ Avis sur deux demandes de stationnement de commerces ambulants.

M. BERTOLINI, présente aux conseillers les demandes de stationnement de commerces ambulants formulées le 10 août dernier. Il précise qu'il s'agit de deux demandes distinctes pour de la vente de produits à emporter sur la place de l'ancienne cave coopérative. La première concerne un « camion pizza » ; la seconde, le stationnement d'un camion pour de la vente de plats asiatiques.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur ces deux propositions.

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer avec M. GUERARD Franck, une convention d'occupation à titre précaire et révocable du domaine privé de la commune, pour le stationnement d'un « camion pizza » sur la place de l'ancienne cave coopérative.

PRECISE : que ladite convention sera d'une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

FIXE : le montant trimestriel de la redevance d'occupation à 300,00 € (TROIS CENTS EUROS).

DIT : que les recettes perçues figureront sur le compte 752 de la section de fonctionnement du budget principal de la commune.

DEMANDE : à Monsieur le Maire de rencontrer M. TRAN Damien qui propose la vente de produits asiatiques, afin d'étudier plus précisément sa demande et l'inscrire à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

5/ Questions diverses

a/ Avis sur la mise en place de l'Environnement Numérique de Travail (ENT) à l'Ecole Suzanne Saint Julien.

M. ROUQUET, présente aux conseillers le projet de déploiement de l'Environnement Numérique de Travail (ENT) sur l'ensemble de l'académie. Il explique que l'ENT est un outil pour développer les usages du numérique dans les classes mais aussi un moyen de communication moderne, adapté et évolutif entre les enseignants et les parents d'élèves. Il offre notamment la possibilité aux parents de suivre le travail de leurs enfants depuis l'ordinateur de la maison. Enfin, M. ROUQUET précise que le coût pour la Commune est de 50 euros par école et par an.

Le Conseil, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE : un AVIS FAVORABLE pour la mise en place de l'Environnement Numérique de Travail (ENT) à l'Ecole Suzanne Saint Julien.

DIT : que cette question sera inscrite à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal pour autoriser le Maire à signer la convention avec l'Académie de Montpellier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Fait à St Paul et Valmalle, le 8 septembre 2017
le Maire
Jean-Pierre BERTOLINI





REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MM. les membres du Conseil Municipal sont convoqués dans la salle de la Mairie, pour la réunion qui aura lieu **le MERCREDI 6 SEPTEMBRE 2017, à 19h30.**

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Communication du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'élimination des déchets année 2016.
- 2/ Autorisation au Maire de signer avec l'Association départementale des Francas de l'Hérault la nouvelle convention de gestion des centres de loisirs pour l'année 2017/2018.
- 3/ Avis sur une demande de servitude de passage et de réseaux formulée par M. RAYNAL Arnaud.
- 4/ Avis sur deux demandes de stationnement de commerces ambulants.
- 5/ questions diverses.

A St Paul et Valmalle, le 31/08/2017

Le Maire,

Jean-Pierre BERTOLINI

